



Mouvement des Entreprises de France **MEDEF Réunion**

**MADAME LA MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU
DIALOGUE SOCIAL
MURIEL PENICAUD**

Sainte-Marie de La Réunion, le 4 décembre 2018

Objet : demande de mise en place de dispositifs exceptionnels – Mouvement les Gilets Jaunes sur l'île de La Réunion

Madame la Ministre,

Nous avons traversé, depuis le **17 novembre**, 17 jours de blocage complet de notre île, suite au mouvement des Gilets Jaunes.

Le port, l'aéroport, le dépôt unique de carburant ainsi que les principaux axes routiers ont été totalement paralysés.

Outre ces blocages rendant toute circulation des personnes très difficile et quasi-impossible celle des marchandises, ce mouvement a par ailleurs généré de nombreuses actions de violence, de vandalisme, d'intimidation, de menaces qui se sont notamment traduites par la fermeture de nos entreprises, sous peine de mettre en danger nos salariés.

Alors que les mois de novembre et de décembre sont traditionnellement les plus gros mois pour un grand nombre de secteurs d'activités, ce mouvement a impacté très sévèrement, et parfois irrémédiablement, nos entreprises.

Certains secteurs, dont le tourisme, censé être le vecteur économique majeur du développement de l'emploi et de la valeur ajoutée pour notre territoire, sont sinistrés, alors que nous sommes en haute saison. Les annulations tombent en cascade, et la sécurité, outre le vivre-ensemble et les paysages à couper le souffle, qui représentait l'un de nos principaux atouts, n'est plus assurée. L'image de notre île est gravement affectée, et nous craignons des conséquences, si ce n'est irrémédiables, du moins avec effet sur un terme assez long, sur nos activités touristiques.

L'ensemble du commerce, qui représente près d'un tiers de l'emploi et de la valeur ajoutée, est frappé de plein fouet par ces 2 semaines d'inactivité, au cœur de la période de vente la plus importante.



Mouvement des Entreprises de France **MEDEF Réunion**

Les industriels, les agriculteurs, le BTP sont également très impactés par ces mouvements, entre l'impossibilité de circuler des salariés, les pénuries de matières premières, et les denrées périssables qui n'ont pu être écoulées.

Les entreprises de service subissent un grand nombre de report ou d'annulation de leurs prestations, et envisagent d'ores et déjà de devoir se redimensionner face à la perte dramatique de chiffre d'affaire, actuelle et à venir.

Ce ne sont que quelques exemples, mais c'est bien l'intégralité des secteurs économiques qui a été touchée par cette obstruction brutale et longue de la libre circulation des personnes et des biens.

Un premier sondage auprès de nos membres, après ces 17 jours de blocage et d'événements violents, nous permet d'estimer **à plus de 300 millions** les pertes d'exploitation liées à ces émeutes et mouvements populaires.

Nous avons pu échanger avec Madame la Ministre des Outre-mer et Monsieur le Préfet afin que les outils existant du droit commun, activés en temps de crise, puissent être opérationnels très rapidement. Ainsi le recours à l'activité partielle et la demande de moratoires sur les charges fiscales et sociales de novembre et décembre, grâce aux services de l'État et à la Caisse Générale de Sécurité Sociale, fonctionnent d'ores et déjà.

Un certain nombre d'entreprises, représentant environ 10 000 salariés, a par ailleurs eu recours au dispositif de l'activité partielle, et les demandes vont probablement continuer à affluer.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que cette crise, que nous venons de traverser, est sans précédent, unique par son intensité, sa violence, et ses conséquences économiques. Aussi nous demandons à ce que soient mises en place des solutions exceptionnelles d'accompagnement des entreprises, notamment en matière de gestion du personnel, qui soient à la mesure du cataclysme économique de que nous traversons.

Nous demandons par conséquent :

- **Un renforcement du dispositif « Activité Partielle », afin d'augmenter la prise en charge de l'Etat sur la réalité des salaires, et non le taux horaire de 7.74€ (ou 7.23€ pour les entreprises de plus de 250 salariés) initialement prévu.**
- **Une indemnisation des heures au-delà de la durée hebdomadaire légale dans la limite de 39 heures (et non 35 heures).**
- **Une exonération totale des charges patronales et salariales sur les heures supplémentaires pour les 6 prochains mois.**



Mouvement des Entreprises de France **MEDEF Réunion**

- Une validation des périodes de chômage partiel indemnisées pour la retraite complémentaire (cadres et non-cadres) dès la première heure (et non lorsqu'elles excèdent 60 heures au cours d'une même année).
- Que l'allocation perçue par les salariés au titre de l'activité partielle ne soit pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Nos entreprises, qui sont pourtant les principales sources de création d'emplois et de valeurs sur ces dix dernières années, risquent de ne pas se relever de cette crise, et pour certaines de disparaître, entraînant un regain de chômage massif, dans un contexte déjà complexe.

Espérant pouvoir compter sur votre intervention pour la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant de sauver nos entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Didier FAUCHARD,

PRESIDENT

Copies : Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer
Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de l'île de La Réunion